

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 17 À 20 :00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance extraordinaire, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Patrick Bouchard,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay et Martin Pelletier

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

Absence motivée : Marc Laliberté, Mario Duchesne

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal (art. 152), aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.
Il est 20 heures.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- 1.Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2.Adoption des prévisions budgétaires 2025;
- 3.Période de questions pour les contribuables sur le sujet ci-dessus exclusivement;
- 4.Clôture de la séance.

Sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

26-122024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu »

2. Adoption des prévisions budgétaires 2025

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot doit préparer et adopter le budget de l'exercice financier 2025 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du Code Municipal, il est permis d'imposer des taxes foncières générales et spéciales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du Code Municipal, il est permis d'imposer des compensations pour les services d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et autres services;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en vertu des dispositions du Code municipal, d'imposer des compensations pour la collecte et la disposition des ordures ménagères, de la collecte sélective et le traitement des matières recyclables sur le territoire de la municipalité ainsi que de la collecte des matières résiduelles du secteur institutionnel, commercial et industriel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du Code municipal, il est permis d'imposer des compensations pour les services d'incendie, de la Sûreté du Québec et de la vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a pris connaissance des prévisions budgétaires qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

CONSIDÉRANT que les taxes spéciales et tarifs reliés à l'entretien des chemins sont établis par résolution;

CONSIDÉRANT que les taxes et tarifs reliés aux emprunts sont également établis par résolution tel que le prévoit les divers règlements;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

27-122024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2025, tel que présenté pour un total de 1 890 919 \$ de revenus et dépenses estimés représentant environ 6% d'augmentation du budget par rapport à 2024 »

« Que les taux de taxes et tarifications seront imposés respectivement selon le règlement # 01-2025 ainsi que les taxes, tarifs ou compensation pour les services municipaux »

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT	PROCHAIN		BUDGET	au 30nov
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025	BUDGET		BUDGET	
	2025		2024	2024
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	493 059	26%	435 874	357 937
SÉCURITÉ PUBLIQUE	161 653	9%	154 062	146 375
TRANSPORT	658 305	35%	606 720	615 688
HYGIÈNE DU MILIEU	337 994	18%	305 764	300 505
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	5 718	0%	3 010	4 988
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	135 085	7%	125 737	78 453
LOISIRS ET CULTURE	348 184	18%	344 458	331 766
ÉLECTRICITÉ	692	0%	0	692
FRAIS DE FINANCEMENT	37 164	2%	42 563	28 035
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À L.T.	22 867	1%	38 167	25 167
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	16 541	1%	0	301 340
RESERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVES	55 105	3%	51 735	33 247
AMORTISSEMENT	(381 448)	- 20%	(342 047)	(347 399)
TOTAL CHARGES	1 890 919		1 766 043	1 876 794
REVENUS				
TAXES	1 440 942	76%	1 408 751	1 438 901
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	48 125	3%	51 057	32 323
TRANSFERTS	266 833	14%	188 216	163 837
SERVICES RENDUS	91 019	5%	84 519	112 746
IMPOSITION DE DROITS	26 500	1%	17 000	30 771
AMENDES, PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS	17 500	1%	16 500	14 785
AUTRES REVENUS	0		0	494
TOTAL REVENUS	1 890 919		1 766 043	1 793 857

Déficit (surplus) estimé

0

0

82 937

3. Période de questions pour les contribuables sur le sujet ci-dessus exclusivement

Aucune question.

4. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin.

28-122024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

« Que la séance soit levée »

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Patrick Bouchard, maire suppléant

« Je, Patrick Bouchard, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »